

Dispositif aide aux mini-séjours

CAF 65

2022

Ce dispositif est destiné **aux familles allocataires des Hautes Pyrénées au 1er décembre 2021** et à leurs enfants, ces aides visent à favoriser les départs en vacances, l'accès aux séjours collectifs et fréquenter les ALSH .

Pour en bénéficier Les familles allocataires doivent avoir un **quotient familial** inférieur ou égal à **750 € entre décembre 2021 et juin 2022** et percevoir une **prestation pour enfant à charge**, ex : l'AF, l'APL, l'ALF. Les Prestations familiales telles que l'ALS, l'ARS, l'AAH, le RSA, la PPA, ne sont pas des prestations pour enfant à charge.

Important

Vous devez fournir, avec le dossier d'inscription, une attestation de paiement récente de la CAF

